



INFOS ÉTABLISSEMENT SUR L'ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

✚ Sources :

- « [Guide d'accès aux équipements sportifs pour l'enseignement de l'EPS et pour l'ensemble des pratiques sportives scolaires](#) » MEN, 2012
- Rapport de la cour des comptes « [L'école et le sport, une ambition à concrétiser](#) », Septembre 2019

✚ Contact pour l'équipe du Snep35 : Anne Courtet, annemetric@yahoo.fr

1) Préconisations pour l'accès aux équipements sportifs, ministère de l'éducation nationale, (2012)

✓ *Accès à une variété d'unité de travail UT (p10)*

- Définition d'une **unité de travail** : « Espace défini, spécialisé et aménagé, mis à disposition d'un enseignant et d'une classe mixte de 25 à 35 élèves de mis à disposition de manière continue permettant un enseignement en cycle d'apprentissages de qualité pour les élèves dans le respect des exigences fonctionnelles de l'EPS, sans être gêné par l'activité d'une autre section d'EPS. »

- Mode de calcul des besoins en nombre d'UT simultanément disponibles : Heps = besoin en nombre d'heures hebdo d'EPS ; H disp = nombre d'heures hebdomadaire de disponibilité pour l'EPS.

→ $UT = \text{Heps} / \text{Hdisp}$

✓ *Besoin quantitatif par type d'équipement (p12)*

- Installations couvertes : 62 à 67 % du temps
- Installations extérieures : 25 à 30 % du temps
- Piscine : 8% du temps
- Site de pleine nature : 5% du temps
- Et 15% de besoins supplémentaires pour l'association sportive

✓ *Temps de déplacement (p10)*

Le temps d'aller- retour doit être inférieur à 15% du temps de la leçon soit **9 min pour un créneau d'1h et 18 min pour un créneau de 2h.**

En cas de **déplacement particulier** (piscine par exemple) il peut être de **30%** de la leçon, soit 36 min pour un créneau de 2h.



2) La cour des comptes (2019) rappelle les obligations légales des collectivités en matière d'accès aux équipements sportifs :

La collectivité de rattachement « *doit s'assurer que l'EPS pourra dans tous les cas être dispensée aux élèves dans les conditions requises par le programme de cet enseignement.* » (p 48-49)

<p>Les champs d'apprentissages et les besoins listés par la cour des compte (annexe 3)</p>
<p>CA 1 : réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</p> <ul style="list-style-type: none"> • Stade d'athlétisme <u>avec piste étalonnée, avec sautoirs, aires de lancer</u> : • Piscine x ligne d'eau par classe. 5m² de surface d'eau /élève. Soit 12 élèves par ligne d'eau de 25m.
<p>CP 2 adapter ses déplacements à des environnement variés, inhabituels, incertains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accès à au moins 1 site rivière, bassin, parc, forêt, SAE, piscine.
<p>CP3 réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace couvert, salle spécialisée ou aménageable, salle annexe polyvalente
<p>CP4 conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Espace couvert et extérieur <p>Grand gymnase (type C) ou plateau sportif en région tempérée</p> <p>Grand gymnase ou salle polyvalente</p>
<p>CP5 (Lycée) réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle spécialisée / salle polyvalente <p>Normalement sans objet au collège</p>
<p>Coût pour l'établissement</p>



ENQUETE A REMPLIR

Situation au collège / lycée de

Besoins (en heures) :

(Nb divisions x horaires règlementaires)

Type d'installation nécessaire selon la cour des comptes	Préconisations Guide 2012	Nb d'heures	% des heures totales	Vestiaires O/N	Qualité, vétusté, chauffage, tracés, local matériel pour EPLE	Temps de déplacement Aller + Retour	Indice déplacement / guide MEN max 9' sur 1h et 18' sur 2h O / N
Grande salle	Installation intérieure 62 à 67 % du temps				Sol Tracés Chauffage / bruit Local matériel Vestiaires		
Salle polyvalente ou semi spécialisée					Tracés Chauffage / bruit Local matériel Vestiaires		
Salle spécialisée					Sol Tracés Chauffage / bruit Local matériel Vestiaires		
Piste athlétisme étalonnée avec sautoirs et aire de lancer	Installation extérieure 25 à 30 %				Etalonnage Couloirs Sautoirs Lancer Revêtement Local matériel Vestiaires		
Grand terrain extérieur					Tracés Revêtement Local matériel Vestiaires		
Plateau sportif					Tracés Revêtement Local matériel Vestiaires		
Piscine	8%				Local matériel		(maxi 36' sur 2h)
Sites pour APPN	5%						(maxi 36' sur 2h)
CO							(maxi 36' sur 2h)
SAE							
Base nautique							(maxi 36' sur 2h)
Autre							
Autres							
Total			100%				
AS	15%						



<p>Les champs d'apprentissages et les besoins listés par la cour des comptes</p> <p>=> nous ne cautionnons pas la logique de classification en CA, mais la reprenons pour plus de cohérence avec les termes de la cour des comptes.</p>	<p>Les problématiques relatives aux installations au regard des exigences fonctionnelles (partages d'UT, vétusté, bruit, entretien, temps de déplacements ...)</p> <p>au collège / lycée</p> <p>.....</p>
<p>CA 1 : réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Stade d'athlétisme avec piste étalonnée avec sautoirs, aires de lancer :</u> • <u>Piscine x ligne d'eau par classe. 5m² de surface d'eau /élève. Soit 12 élèves par ligne d'eau de 25m.</u> 	
<p>CA 2 adapter ses déplacements à des environnements variés, inhabituels, incertains</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Accès à au moins 1 site rivière, bassin, parc, forêt, SAE, piscine.</u> 	
<p>CA 3 réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Espace couvert, salle spécialisée ou aménageable, salle annexe polyvalente, tracés, vestiaires, sanitaires, chauffage, équipé</u> 	
<p>CA 4 conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Espace couvert et extérieur</u> <p><u>Grand gymnase (type C) ou plateau sportif en région tempérée</u></p> <p><u>Grand gymnase ou salle polyvalente</u></p> <p><u>Tracés, vestiaires, sanitaires, chauffage, équipé</u></p>	
<p>CA 5 (Lycée) réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Salle spécialisée / salle polyvalente</u> <p>Normalement sans objet au collège</p>	
<p>AS :</p>	
<p>Coût pour l'établissement :</p>	
<p>Temps total de déplacement :</p>	
<p>Quels besoins prioritaires d'installations sportives près de votre établissement ?</p>	
<p>Calcul de l'Indice de déplacement (nbre de Oui / Nbre total d'équipements) :</p>	
<p>D'autres choses à nous dire ?</p>	